

## Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 25 mars 2015

**Présents :** Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

**Excusé:** Christophe DARIO

**Secrétaire de séance :** Michel MAROT

### Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 4 février 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

### Approbation du compte de gestion 2014.

Le conseil est placé sous la présidence de Joseline Cournède 1<sup>er</sup> adjoint. Elle a en charge la présentation générale de l'exercice 2014 :

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal, visé par la trésorerie générale traduit les écritures comptables, l'exécution budgétaire, la balance des comptes, le compte de résultats et le bilan de l'année écoulée. Les écritures doivent être identiques et conformes à celles du compte administratif. Le conseil municipal statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Après présentation du compte de gestion par la Présidente, après avoir entendu les réponses aux questions diverses, le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve le compte de gestion.

### Vote du compte administratif 2014.

Présentation et informations complémentaires réalisées par la Présidente. A l'issue de cet échange, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2014 à l'unanimité des présents.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2013		3 584,30		54 079,22	0,00	57 663,52
Opérations exercice	58 457,27	57 838,85	136 410,54	183 007,43	194 867,81	240 846,28
Total	58 457,27	61 423,15	136 410,54	237 086,65	194 867,81	298 509,80
Résultat de clôture	0,00	2 965,88	0,00	100 676,11		103 641,99
Restes à réaliser	294 189,25	218 994,00			294 189,25	218 994,00
Total cumulé	294 189,25	221 959,88	0,00	100 676,11	294 189,25	322 635,99
Résultat définitif	72 229,37	0,00	0,00	100 676,11		28 446,74

**Affectation du résultat de fonctionnement.** La Présidente de séance propose l'affectation du résultat de fonctionnement.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé au 31/12/2014 de : 100 676.11 €

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par le conseil Municipal comme suit :

Résultat de l'exercice : déficit : 72 229.37 €

Affectation à l'excédent reporté au budget 2015 : 28 446,74 euros

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

**Reports**

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 3 584.30 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 54 079,22 €

**Soldes d'exécution**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 618.42 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 46 596.89 €

**Reste à réaliser**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 294 189.25 €

En recettes pour un montant de : 218 994.00 €

**Besoin net de la section d'investissement**

Le besoin net de la section d'investissement est donc estimé à : 72 229.37 €

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

**Le compte administratif 2014 ainsi approuvé est consultable par tous les habitants de la commune en mairie.**

**Vote du Taux des 4 taxes.**

Le Conseil Municipal, très soucieux des deniers de ses concitoyens ainsi que des finances publiques a étudié en profondeur les dépenses et recettes à venir.

Il a constaté des dépenses importantes supplémentaires, notamment :

- les frais de scolarité pour les enfants de la commune qui fréquentent les établissements scolaires des communes voisines (environ 27 000 €),

- la charge financière du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Cette dépense était auparavant supportée par la Communauté de Commune (10 844 €).

D'autre part, la dotation de l'état pour les années à venir sera en baisse de 10% environ, ce qui va diminuer fortement le montant des recettes.

Afin d'équilibrer le budget municipal 2015, le Conseil, à l'unanimité des présents a décidé d'augmenter le taux des taxes locales de 2% (Taxe d'habitation : 6,95 % - Taxe foncière bâtie : 3,54 % ; Taxe foncière non bâties : 43,08 % - Contribution foncière des entreprises : 13,46 %). Cette augmentation du taux doit générer 952€ de recettes supplémentaires.

**Modifications des statuts de la Communauté de Communes.**

Modification de la liste des chemins d'intérêt communautaire. Suite à l'intégration de huit nouvelles communes dans la Communauté, les nouveaux statuts prévoient d'ajouter à la liste les

chemins de ces nouvelles municipalités. Le Conseil Municipal autorise la signature de cette modification par Madame le Maire.

Modification du nom de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) Nouveau nom de la Communauté. Suite à l'intégration de ces nouvelles communes, le nouvel intitulé proposé est : Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. Le Conseil Municipal autorise la signature de cette modification par Madame le Maire.

Transfert de compétence à la Communauté de Communes. Afin de mettre en œuvre cette compétence au niveau communautaire il est nécessaire pour la commune de la transférer à la communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. La communauté de communes pourra alors adhérer au syndicat mixte d'aménagement du Lot pour l'exercice de cette compétence. Le Conseil Municipal approuve le transfert de compétence « Aménagement numérique » qui se décline en 4 points :

- conception du réseau,
- construction du réseau et des infrastructures de communications électroniques,
- gestion des infrastructures,
- exploitation et commercialisation du réseau et des infrastructures de communication électroniques.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer cette modification.

#### **Proposition programme Voirie 2015.**

\* Voirie communautaire. Un appel d'offres a été lancé par la Communauté de Communes. Dans l'attente des résultats de l'appel d'offres, le Conseil Municipal a réalisé un état des lieux et a décidé de privilégier les travaux suivants pour 2015 :

**Mas de Not** - En fonction du montant des devis la route sera refaite sur une longueur qui variera entre 800 et 1200m.

**Poux Blanc** - Réfection de la portion de route à côté du lac de la Pouzeraque.

**Mas de Batié** : Etude et devis à réaliser

\* Voirie communale. Travaux retenus pour 2015

**Pech Petit** : 2<sup>ème</sup> tronçon (160m)

**Mas de Sembelou** : 170m environ

Dès que le résultat de l'appel d'offres sera connu, les décisions définitives seront prises, au cours d'un prochain conseil municipal.

#### **Propositions bancaires.**

Prêt permettant le financement de l'extension de la salle des fêtes et la création de la salle inter générationnelle. Suite aux propositions et devis de plusieurs établissements bancaires, le Conseil Municipal a retenu le mieux disant, à savoir la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées Il s'agit d'un prêt moyen terme sur 10 ans d'un montant de 50 000 € - amortissement à capital constant avec échéances dégressives, au taux fixe de 1,79 %.

Prêt relais permettant de compenser la perception de toutes les subventions et récupération de la TVA, sommes devant être récupérées d'ici les deux années à venir.

Montant du prêt : 70 000€

Suite aux propositions et devis de plusieurs établissements bancaires, le Conseil Municipal a retenu le mieux disant, à savoir la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées. Il s'agit d'un prêt relais d'un montant de 70 000 €, d'une durée de 24 mois, au taux de 1.840 %.

Le conseil municipal confère, toutes délégations utiles au maire pour la réalisation de ces 2 prêts et la signature de tous documents relatifs à ces opérations.

**Questions diverses.**

Travaux salles. Ils avancent de manière satisfaisante. Pas de difficultés majeures pour l'instant.

Trial « Les Gariottes ». Cette course aura lieu le 29 mars 2015. Arrivée et remise des prix à Cremps à 11h45. Un conseiller municipal remettra une coupe au nom de la municipalité.

Chauffage. L'artisan qui a procédé à l'installation a demandé une nouvelle expertise. Elle a eu lieu et a donné les mêmes conclusions, à savoir qu'une partie de l'installation a été montée à l'envers. Ce qui a endommagé certaines pièces. La municipalité est en attente des devis de remplacement, et verra alors avec l'entreprise à l'origine de ce dysfonctionnement comment réaliser ces réparations à l'amiable.

Concours National de chiens de troupeaux. Il aura lieu les 25 et 26 avril chez Jérôme Pouzergues.

Aménagement cuisine salle des fêtes. 3 cuisinistes ont été contactés et doivent transmettre leur devis très bientôt.

Travaux toiture Eglise. Ils ont pris du retard. L'entreprise retenue devrait commencer mi-avril.

Travaux électricité Eglise : L'entreprise retenue doit intervenir le mercredi 1<sup>er</sup> avril.

A 23h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.